

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2024

RÉDUCTION ET ENCADREMENT DES FRAIS BANCAIRES SUR SUCCESSION - (N° 2204)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 14

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

À la première phrase, supprimer les mots :

« l'ampleur du marché que représentent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification